

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI
COMMUNE DE MONTIGNY EN OSTREVENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE MONTIGNY EN OSTREVENT

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 059-215904145-20260430-2604300004CCAS-DE

S²LO

RÉUNION DU 30 AVRIL 2026
Convoqués le 24 Avril 2026

PRÉSENTS : MMES DRUMEZ Marie-Line - FEHLICH Martine – KFOURY Rita
RICCELLI Malika - WAILLY Henriette
MM. JUMEAUX Pascal – JUMEAUX Marcel

ABSENTS EXCUSÉS : MMES PASQUIER Sonia – PIGOT Huguette – POLLART Kathy
MR LUSZPAK Edouard

POUVOIR : MR LUSZPAK Edouard à Mme FEHLICH Martine

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A SA
VICE-PRÉSIDENTE
DEST. : SOUS PRÉFECTURE DE DOUAI
DATE : 30/04/2026
RÉF. : BN

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et les articles R 123-21 à R 123-23 du même code,

Considérant que la fréquence des réunions du Conseil d'Administration n'est pas adaptée pour la délivrance des aides facultatives qui doivent être attribuées rapidement selon les cas d'urgence et de détresse des familles en difficulté,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

DONNE POUVOIR à sa Vice-Présidente pour la délivrance, en fonction des critères fixés par le Conseil d'Administration, des bons d'aide alimentaire à savoir : bon de pain, aide mensuelle aux personnes démunies et faisant des efforts pour se sortir de leur situation de précarité.

Pour copie conforme
Le Président du C.C.A.S.

Pascal JUMEAUX

